

LA SEMAINE D'UN ENFANT SCOLARISÉ

par

Marie-Gabrielle DAVID (*)
et Catherine GOKALP (**)

RÉSUMÉ. — Le C.E.R.C. et l'I.N.E.D. ont réalisé en mai-juin 1981, avec le concours technique de l'I.N.S.E.E. une enquête auprès de 4000 femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans à charge. Cet article analyse le déroulement de la semaine des enfants scolarisés en dehors des heures de classe. 7000 enfants constituent l'échantillon qui représente l'ensemble des enfants scolarisés vivant dans un ménage ordinaire, à l'exclusion des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Les jours de classe, l'observation porte sur l'organisation du déjeuner, du soir après la classe et des trajets, le mercredi sur les diverses activités des enfants et les modalités de garde des plus jeunes. L'analyse s'articule autour de deux pôles principaux : la disponibilité de la mère, définie par l'exercice ou non d'une activité professionnelle et le degré d'autonomie de l'enfant que détermine son âge. D'autres facteurs qui influent sur l'organisation hebdomadaire de l'enfant sont également pris en compte : l'existence de relais familiaux, la taille de la fratrie, le lieu de résidence et la localisation des établissements scolaires et autres équipements collectifs.

ABSTRACT. — THE SCHOOL CHILD'S WEEK. In May-June 1981, the "Centre d'Étude des Revenus et des Coûts" and the "Institut National d'Études Démographiques" surveyed a sample of 4000 women with at least one dependant child below 16. Our sample includes 7000 children, representative of all children attending school. This article analyses the weekly organization of time spent outside class: for school-days, we examine the organization of school journeys, lunch and after-school hours; with regards to wednesdays (day-off in France) children's activities and custody of the youngest ones are described. Two major variables are given particular attention: a) the mother's availability which is determined by whether she works or not; b) the degree of autonomy of the child, which varies mainly with his age. Other factors are also taken into account: the existence of family help, the number of siblings, the place of residence, the distance of school and other public services from home.

SOMMAIRE

Introduction	60
1. L'entrée à l'école	62
2. Le temps passé par les enfants hors du domicile	64
2.1. La journée scolaire	64
2.2. Le mercredi	73
2.3. « L'âge de raison »	76

(*) Chargée de Mission au C.E.R.C., 3, bd de Latour-Maubourg, 75007 Paris.

(**) Chargée de Recherche à l'I.N.E.D., 27, rue du Commandeur, 75014 Paris.

3. L'organisation du temps passé hors du domicile	78
3.1. Le déjeuner et l'après-classe	78
3.2. Le mercredi	80
3.3. Les trajets	80
3.4. Les activités extra-scolaires	84
Conclusion	86

L'I.N.E.D. et le C.E.R.C. ont réalisé en mai-juin 1981, avec le concours technique de l'I.N.S.E.E., une enquête auprès de femmes ayant un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans à charge. Cette enquête avait pour but d'étudier les conditions dans lesquelles se concilient dans les ménages vie professionnelle et obligations familiales des conjoints.

Le déroulement de la journée de l'enfant pendant la semaine est un des thèmes centraux de l'enquête. La prise en charge scolaire ne couvre pas la totalité de cette journée et les parents, qu'ils travaillent tous deux ou non, ont à organiser le temps libre de leurs enfants en particulier celui qu'ils passent hors du foyer, quelle qu'en soit la durée; ils ont à prévoir le lieu du déjeuner, et celui où l'enfant attendra, après la classe, leur retour, et aussi ce que fera l'enfant le mercredi. Différentes modalités s'offrent à eux — équipements collectifs (cantine, garderie), famille (grands-mères), personne rémunérée (nourrice, voisine) — qu'ils choisissent en fonction de divers critères, notamment leur propre disponibilité et la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent, leurs revenus et l'existence de relais familiaux, l'âge de l'enfant, la taille de la fratrie, le lieu de résidence et la localisation des établissements scolaires et autres équipements collectifs.

Parmi ces critères, la disponibilité de la mère est déterminante et modifie fortement l'organisation de la journée ou de la semaine d'un enfant. Présente au foyer, la mère assure une grande partie, sinon la totalité, de la garde des enfants. Exerçant une activité professionnelle, la mère doit souvent recourir à une aide extérieure et la longueur du temps passé par l'enfant hors du foyer s'en trouve sensiblement accrue.

Autre facteur particulièrement important : l'âge de l'enfant et le degré d'autonomie qu'il a atteint. Le déroulement de la journée de l'enfant se modifie progressivement au rythme de son insertion scolaire. Néanmoins les changements se manifestent surtout à partir d'un certain âge, celui que les parents considèrent comme « l'âge de raison », à partir duquel l'enfant peut être laissé seul à un moment quelconque de la journée.

Portant sur un thème peu exploré jusqu'ici, notre analyse s'articule autour des deux pôles que constituent la disponibilité de la mère et le degré d'autonomie de l'enfant. Les autres facteurs qui influent sur l'organisation de la journée de l'enfant sont cependant évoqués, à l'exception des revenus qui seront traités dans une étude à paraître ultérieurement ⁽¹⁾.

(1) Dans les Documents du C.E.R.C.

La situation considérée ici est celle des enfants vivant actuellement au foyer de la femme qui en a la charge, ce qui est le cas de plus de 95% de tous les enfants à charge et de 97% des enfants de moins de 16 ans; les autres enfants sont placés en nourrice ou en pension ou résident chez une autre personne de leur famille (notamment les enfants de parents séparés). A travers les 3 935 mères interrogées, c'est le déroulement de la journée des 7 844 enfants qui sont à leur charge et résident quotidiennement avec elles qui a été observé (1).

Une fois réalisée la première rentrée scolaire de l'enfant (1^{re} partie), sa journée se décompose en temps passé au foyer ou hors foyer (2^e partie). Ce dernier est aménagé en fonction des possibilités existantes les plus adaptées à l'âge de l'enfant (3^e partie).

— La méthode d'enquête —

L'enquête I.N.E.D.-C.E.R.C. sur la « Vie familiale et la vie professionnelle » a été réalisée au printemps 1981 avec le concours des Directions Régionales de l'I.N.S.E.E. et de leurs enquêteurs. Elle concernait des femmes actives ou non, ayant un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans à charge.

Pour l'efficacité du sondage, on a procédé en même temps, et à partir du même échantillon probabiliste de logements, à la collecte d'une seconde enquête de l'I.N.E.D. traitant de la « Biographie familiale, professionnelle et migratoire »; cette dernière s'adressait aux adultes des deux sexes, âgés de 45 à 69 ans. Chacune de ces deux opérations aurait été difficilement réalisable à partir d'un échantillon spécifique de logements : les deux sous-populations visées, trop minoritaires (38% et 45% des ménages respectivement) (1) auraient entraîné trop de déplacements inutiles des enquêteurs; or elles sont presque complémentaires, puisque 10% des ménages seulement comprennent à la fois un enfant de moins de 16 ans et un adulte âgé de 45 à 69 ans.

Au vu de la composition du ménage, l'enquêteur passait donc l'un ou l'autre questionnaire, mais jamais les deux. Les ménages concernés par les deux enquêtes étaient ventilés au hasard entre celles-ci et bénéficiaient d'une pondération double lors de l'exploitation.

Un échantillon de 16 500 logements recensés en 1975 ou achevés depuis a été tiré par l'I.N.S.E.E. dans les communes appartenant à son « échantillon-maître ». 11% seulement des logements tirés ont conduit à un échec (refus, absence de longue durée, enquête impossible à joindre). Par ailleurs, les enquêteurs ont écarté 17% de logements vacants ou de résidences secondaires et 20% de ménages hors champ qui avaient accepté le principe de l'enquête, mais ne correspondaient à aucun des deux critères démographiques retenus.

Pour l'enquête « Vie familiale et vie professionnelle », 3 935 femmes ont répondu à l'enquête. La proportion des mères actives a nettement dépassé les prévisions du sondage (près de 57%, contre 46% selon le recensement de 1975). La confrontation en cours de notre échantillon et de l'enquête emploi de mars 1981 montrera si cet écart est explicable par la seule hausse des taux d'activité des mères de famille entre 1975 et 1981.

B. RIANDEY

Responsable des enquêtes à l'I.N.E.D.

(1) Ces estimations résultent d'une analyse, réalisée à l'I.N.E.D., du sondage au 1/1 000^e du Recensement de 1975. En déplaçant successivement les limites d'âge, on a testé 7 plans de sondage afin de minimiser à la fois le recouvrement des deux sous-populations et le taux de ménages hors-champ. Cette analyse permettait également de simuler la structure détaillée de l'échantillon retenu, et d'orienter certains choix de la conception de l'enquête.

(1) Par suite d'une pondération de l'échantillon, les résultats présentés indiqueront des totaux égaux à 4 461 femmes et 8 941 enfants à charge résidant avec elles. Parmi eux, 1 449 ne sont pas encore scolarisés, 7 053 sont en maternelle, dans le primaire ou le secondaire et 439 sont dans l'enseignement supérieur, en apprentissage ou ne sont plus scolarisés.

1. L'ENTRÉE A L'ÉCOLE

Un premier article paru dans *Population et Sociétés* (1) a traité de la garde des enfants n'ayant pas atteint l'âge de l'obligation scolaire : nous rappellerons seulement ici qu'une large majorité de ces enfants sont gardés chez leur mère : 70% des enfants de 1 an (2), 65% des enfants de 2 ans. Parmi ces derniers (enfants de 2 ans), 5% sont déjà scolarisés. Entre 2 et 5 ans, les enfants sont plus nombreux à aller à l'école : 41% à 3 ans, 87% à 4 ans, 97% à 5 ans (tableau I).

TABLEAU I
Modes de garde des enfants
de la naissance à l'âge de 6 ans

Année de naissance	Age moyen au 1/07/81	Enfants gardés au foyer			A l'extérieur du foyer	L'un et l'autre	Enfants scolarisés, mères actives et inactives	Ensemble des enfants	
		Mères inactives	Mères actives ne travaillant pas (*)	Mères actives exerçant leur activité professionnelle					Effectifs
1981	3 mois	47,6	36,5	4,8	9,6	1,5	0,0	100,0	208
1980	1 an	53,8	5,3	11,1	24,9	4,9	0,0	100,0	470
1979	2 ans	46,6	7,9	10,8	26,7	3,1	4,9	100,0	446
1978	3 ans	31,9	2,9	6,5	13,8	3,8	41,1	100,0	448
1977	4 ans	7,2	1,1	2,6	1,7	0,9	86,5	100,0	458
1976	5 ans	2,1	0,2	0,5	0,0	0,0	97,2	100,0	424
1975	6 ans	0,4	0,0	0,2	0,0	0,0	99,4	100,0	467
Ensemble		25,6	5,3	5,3	11,1	2,1	50,6	100,0	2921

(*) Mères au chômage : 1,8% des enfants. Mères en longue maladie : 0,2%. Mères en congé de maternité : 3,3%.

Quand la mère a une activité professionnelle, 29% des enfants non scolarisés sont toujours gardés au foyer, 60% toujours à l'extérieur, et 11% tantôt au foyer, tantôt à l'extérieur (1). Ces familles recourent fréquemment à un mode de garde extérieur et onéreux (50% des enfants sont gardés par une personne rémunérée chez eux ou à l'extérieur et 9% à la crèche) ou mettent leurs enfants à l'école.

Les enfants dont la mère n'a pas d'activité professionnelle entrent à l'école un peu plus tard que ceux dont la mère est active, surtout si celle-ci travaille à l'extérieur. Avant d'être scolarisés, ils sont plus souvent que les autres enfants gardés chez eux par leur mère : tant que cette solution reste possible, les parents la préfèrent à l'école, au moins jusqu'à 3 ans; 36% des enfants de

(1) *Population et Sociétés*, n° 161, septembre 1982.

(2) L'âge est repéré par différence de l'année de naissance avec l'année de l'enquête, 1981. Les enfants nés en 1980 ont donc « un an », ceux nés en 1979 : « deux ans », etc.

TABLEAU 2
Proportion d'enfants scolarisés en 1980-1981
selon l'âge des enfants (en %)
et selon l'activité professionnelle de la mère

Age des enfants	3 ans (*) 1978	4 ans 1977	5 ans 1976
Nombre total d'enfants dans l'enquête (scolarisés et non scolarisés)	448	458	424
Proportion d'enfants scolarisés par rapport à l'ensemble des enfants	41,1	86,5	97,2
Proportion d'enfants scolarisés selon l'activité de la mère :			
Inactive	35,9	86,5	95,7
Active (ensemble)	46,5	86,4	98,9
Travailleuse indépendante et salariée travaillant chez elle	42,1	81,1	97,1
Salariée moins de 35 heures	58,1	95,0	100,0
Salariée 35 heures ou plus	44,1	85,2	99,1
(*) Age moyen au moment de l'enquête, en mai-juin 1981. La majorité des enfants nés en 1978 avaient donc deux ans révolus au début de l'année scolaire, ceux nés en 1977 : 3 ans, et ceux nés en 1976 : 4 ans.			

mères inactives sont scolarisés à 3 ans, contre 46% des enfants de mères actives. *Les mères qui exercent une profession indépendante, ou qui sont salariées mais travaillent à domicile, gardent également un peu plus longtemps*

Taux de scolarisation Année scolaire 1980-1981		
Année de naissance	Ministère de l'Éducation nationale	Enquête I.N.E.D.-C.E.R.C.
1978	35,7	41,1
1977	86,8	86,5
1976	100,4	97,2
1975	100,4	99,4

Le taux de scolarisation des statistiques de l'Éducation Nationale est inférieur à celui qui ressort de l'enquête I.N.E.D.-C.E.R.C. pour les enfants nés en 1978. Cette différence s'explique facilement quand on sait que ces statistiques sont établies en début d'année scolaire, alors que nombre d'enfants n'entrent en maternelle pour la première fois qu'en cours d'année. Pour les enfants nés en 1975 et 1976, les taux de scolarisation de l'enquête I.N.E.D.-C.E.R.C. sont légèrement inférieurs et paraissent plus conformes à la réalité, ceux de l'Éducation Nationale étant même supérieurs à 100%; cette surestimation provient d'un double comptage des enfants inscrits dans deux établissements différents.

leurs enfants chez elles (42 % sont scolarisés à 3 ans). Pour les *femmes qui exercent une activité salariée à l'extérieur*, si l'école offre l'avantage d'être un mode de garde gratuit, il n'est pas toujours le plus pratique, notamment lorsque les horaires de la mère sont plus longs que ceux de l'école. C'est pourquoi les enfants dont la mère travaille *moins de 35 heures* sont scolarisés les plus jeunes, la mère pouvant plus facilement adapter ses horaires à ceux de l'école : 58 % de ces enfants vont à la maternelle dès 3 ans, ce qui est le cas de 44 % seulement des enfants dont la mère travaille *plus de 35 heures*.

2. LE TEMPS PASSÉ PAR LES ENFANTS HORS DU DOMICILE

La journée d'école où les horaires de classe limitent le temps libre de l'enfant sera étudiée séparément du mercredi, journée de vacance scolaire. L'emploi du temps des enfants, au cours de ces journées, en fonction de leur âge permet de fixer un « âge de raison », qui peut être défini comme celui où les enfants n'ont plus besoin d'être constamment gardés.

2.1. La journée scolaire

Une journée d'école ne se déroule pas selon les mêmes modalités pour tous les enfants et le temps passé hors du foyer est variable : il dépend moins des heures de classe proprement dites ⁽¹⁾ que du lieu où l'enfant reste en dehors de ces heures. Ce lieu est fonction à la fois de l'âge de l'enfant, de l'activité de la mère, des heures de présence de celle-ci à son domicile, et dans une moindre mesure de l'éloignement de l'école et des équipements collectifs (cantines, garderies...).

Si la mère ne travaille pas, les temps libres en dehors des heures de classe ne posent pas de problèmes, à moins que l'école ne soit trop éloignée pour que l'enfant puisse rentrer déjeuner chez lui. Si la mère travaille, le lieu où l'enfant déjeune dépend de la présence d'un adulte à la maison à midi, de l'existence d'une cantine ou, pour les plus jeunes, de la possibilité pour l'enfant de déjeuner chez un membre de la famille ou chez une nourrice. De même le soir après l'école, l'enfant peut rentrer directement chez lui si l'un de ses parents est présent au domicile ou s'il est assez âgé pour rester seul ; dans le cas contraire, il reste à l'étude ou bien va chez une tierce personne qui le garde jusqu'au retour d'un parent.

On peut schématiser l'organisation d'une journée scolaire d'un enfant selon cinq journées-type ainsi définies :

Type 1 : classe le matin ou l'après-midi, le reste de la journée de l'enfant étant passé chez lui (ce type de journée ne concerne que des enfants en maternelle pour lesquels la scolarité n'est pas obligatoire).

(1) En maternelle et dans le primaire, l'école commence à 8 h 30 et se termine à 16 h 30. Dans le secondaire, les horaires sont moins réguliers mais peu différents.

TABLEAU 3

Répartition des enfants observés selon l'âge et l'activité de la mère

Activité de la mère \ Age enfant		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	≥ 16	Ensemble
		ans														
Mère active	{ Effectifs	110	166	189	228	230	262	281	256	262	230	239	241	252	364	3 310
	{ %	3,3	5,0	5,7	6,9	7,0	7,9	8,5	7,7	7,9	7,0	7,2	7,3	7,6	11,0	100,0
Mère inactive	{ Effectifs	96	230	223	238	253	272	284	261	294	274	285	289	253	491	3 743
	{ %	2,6	6,1	6,0	6,4	6,7	7,3	7,6	7,0	7,9	7,3	7,6	7,7	6,7	13,1	100,0
Ensemble	{ Effectifs	206	396	412	466	483	534	565	517	556	504	524	530	505	855	7 053
	{ %	2,9	5,6	5,9	6,6	6,9	7,6	8,0	7,3	7,9	7,1	7,4	7,5	7,2	12,1	100,0

Type 2 : classe toute la journée (matin et après-midi), retour à la maison pour le déjeuner et retour le soir immédiatement après la dernière heure de classe (un petit nombre d'enfants en maternelle, qui ne vont en classe que le matin ou l'après-midi et sont gardés chez une tierce personne l'autre demi-journée, sont inclus dans cette modalité).

Type 3 : classe toute la journée, déjeuner hors du domicile, retour immédiat après la classe.

Type 4 : classe toute la journée, déjeuner au domicile, étude ou garderie (à l'école ou chez une tierce personne) le soir après la classe.

Type 5 : classe toute la journée, déjeuner hors du domicile et étude ou garderie après la classe.

Les deux premiers types correspondent à une journée « courte », c'est-à-dire celle dont le nombre d'heures passées hors du foyer est limité aux heures de classe, les types 3 et 4 correspondent à une journée « moyenne », aux heures de classe s'ajoutant le déjeuner *ou* la garderie. La cinquième journée est celle qui comprend le plus grand nombre d'heures passées hors du foyer, elle sera dite « longue ».

Notre échantillon représente l'ensemble des enfants scolarisés de moins de 16 ans vivant dans un ménage ordinaire, à l'exception de ceux qui vivent dans un ménage ne comprenant pas de femme adulte. Sont inclus également les enfants de 16 ans ou plus, ils sont dans l'enseignement secondaire et ont un frère ou une sœur scolarisé de moins de 16 ans (tableau 3).

Journée scolaire et activité de la mère (tableaux 4 et 5).

Lorsque leur mère n'exerce pas d'activité professionnelle, six enfants sur dix (60%) ont une journée scolaire « courte » (types 1 et 2) et seulement 2% une journée « longue » (type 5). Lorsque la mère travaille, seulement un enfant sur trois (34%) a une journée « courte », tandis que près de la moitié des enfants (47%) ont une journée « moyenne » (types 3 et 4) et 20% une journée « longue ».

Si la disponibilité des mères inactives pour s'occuper de leurs enfants en dehors des heures de classe peut être considérée comme acquise dans la grande majorité des cas, celle des femmes qui travaillent varie avec la profession exercée. Les enseignantes, les commerçantes et le personnel de service sont celles qui ont le plus de facilités pour concilier leur emploi du temps avec celui de leurs enfants : par rapport aux autres enfants de mères actives ceux-ci déjeunent plus souvent chez eux et restent moins souvent à la garderie (50% ont une journée courte). A l'opposé seulement 20% des enfants de mère cadre moyen ou employée de bureau ont une journée courte (graphique 1). Cette diversité liée à la profession est une conséquence directe des modalités d'exercice de celle-ci : les femmes qui travaillent sur place ⁽¹⁾ peuvent mieux organiser leurs horaires que celles qui travaillent à l'extérieur ; 49% des

(1) Il ne s'agit pas seulement des travailleuses à domicile mais de toutes celles pour qui lieu de travail et domicile sont confondus : agricultrices et commerçantes, membres d'une profession libérale qui reçoivent chez elles, gardiennes d'immeuble, etc.

GRAPHIQUE 1

Temps passé par les enfants scolarisés hors du domicile, selon l'activité et la C.S.P. de la mère (mères actives)

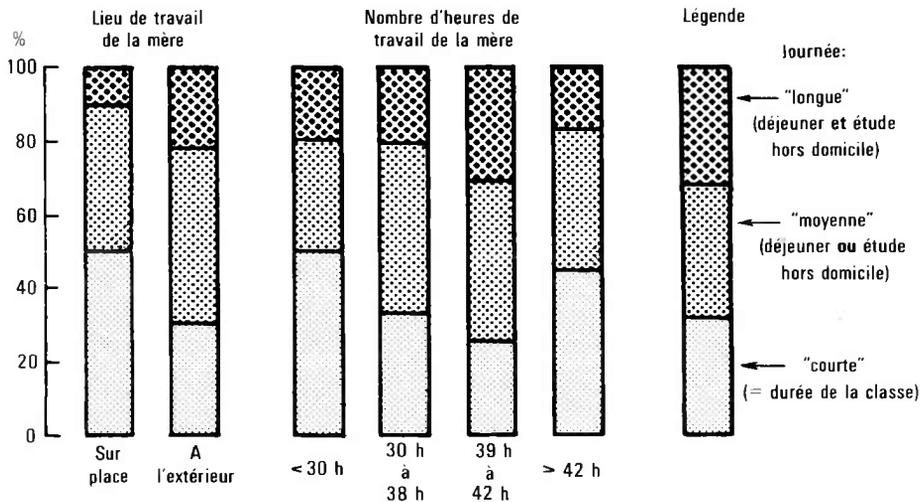
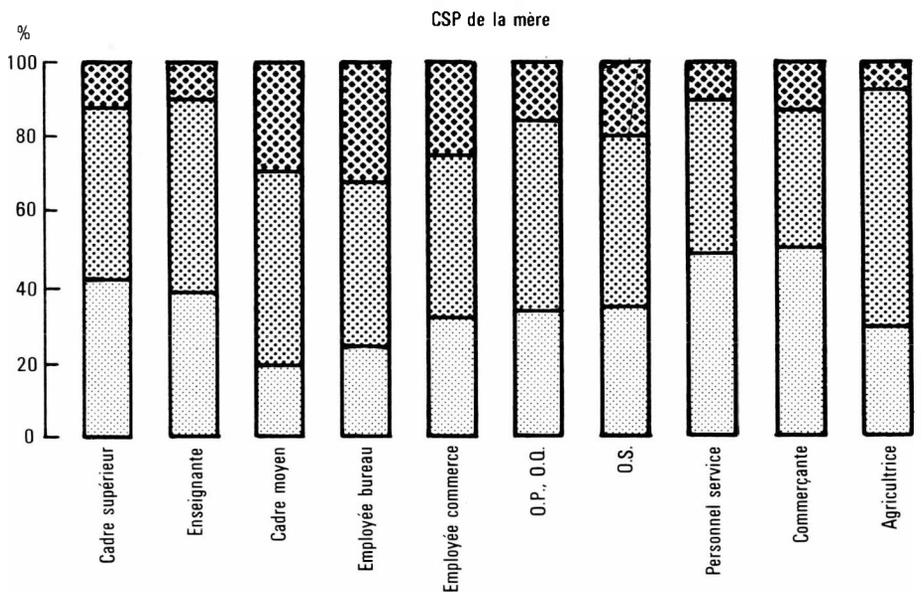


TABLEAU 4

**Temps passé hors du domicile au cours d'une journée scolaire
par les enfants de mère *inactive* selon leur âge,
leur niveau scolaire et le nombre de frères et sœurs**

Type de journée	1/2 journée de classe uniquement (maternelle)	CLASSE MATIN ET APRÈS-MIDI				
		Déjeuner + Garde au domicile	Déjeuner hors domicile	Garderie hors domicile	Déjeuner + garderie hors domicile	Total
	1	2	3	4	5	
Ensemble	3,1	57,3	33,7	3,6	2,3	100,0
Maternelle						
3 ans	54,2	33,0	8,5	1,1	3,2	100,0
4 ans	22,6	58,3	13,9	2,2	3,0	100,0
5 ans	6,0	71,2	18,6	2,8	1,4	100,0
≥ 6 ans	0,9	68,0	27,0	3,2	0,9	100,0
Ensemble	15,5	61,6	18,4	2,5	2,0	100,0
Primaire						
≤ 7 ans		67,7	26,2	5,0	1,1	100,0
8 ans		68,4	22,8	5,9	2,9	100,0
9 ans		67,6	23,6	6,3	2,5	100,0
10 ans		62,9	26,2	8,2	2,7	100,0
11 ans		68,4	23,5	7,0	1,1	100,0
≥ 12 ans		60,6	26,7	9,7	3,0	100,0
Ensemble		66,4	24,7	6,8	2,1	100,0
Secondaire-1 ^{er} cycle						
Ensemble		47,5	48,5	1,1	2,9	100,0
Secondaire-2 ^e cycle						
Ensemble		39,3	60,4	0,0	0,3	100,0
Nombre de frères et sœurs						
Aucun	9,4	55,2	29,9	3,3	2,2	100,0
Un	2,2	61,8	29,7	3,6	2,7	100,0
Deux ou plus	1,8	54,9	37,7	3,7	1,9	100,0

TABLEAU 5

Temps passé hors du domicile au cours d'une journée scolaire
par les enfants de mère active selon leur âge, leur niveau scolaire,
et le nombre de frères et sœurs

	1/2 journée de classe uniquement (maternelle)	CLASSE MATIN ET APRÈS-MIDI				Total
		Déjeuner + Garde au domicile	Déjeuner hors domicile	Garderie hors domicile	Déjeuner + garderie hors domicile	
Type de journée	1	2	3	4	5	
Ensemble	1,0	32,6	40,7	5,8	19,9	100,0
Maternelle						
3 ans	18,2	14,5	13,6	10,9	42,7	100,0
4 ans	4,2	21,7	27,1	9,0	38,0	100,0
5 ans	1,6	28,6	23,6	7,7	38,5	100,0
≥ 6 ans	1,5	28,2	19,6	8,5	40,2	100,0
Ensemble	5,0	24,4	21,6	8,8	40,2	100,0
Primaire						
≤ 7 ans		27,7	34,8	9,7	27,7	100,0
8 ans		24,4	40,5	8,4	26,7	100,0
9 ans		39,2	34,9	6,5	19,4	100,0
10 ans		35,0	35,0	8,7	21,3	100,0
11 ans		32,8	41,4	6,1	19,7	100,0
≥ 12 ans		49,1	36,9	6,1	7,9	100,0
Ensemble		33,3	37,2	7,8	21,8	100,0
Secondaire-1 ^{er} cycle						
Ensemble		37,8	52,8	2,2	7,2	100,0
Secondaire-2 ^e cycle						
Ensemble		30,9	62,1	0,8	6,2	100,0
Nombre de frères et sœurs						
Aucun	1,6	28,4	34,5	6,0	29,5	100,0
Un	0,9	31,0	42,7	6,2	19,2	100,0
Deux ou plus	0,5	41,1	44,4	4,7	9,3	100,0

enfants des premières ont une journée courte, pour 31 % des secondes. Il en est de même pour les enfants dont la mère travaille à temps partiel (moins de 30 heures), 43 % d'entre eux ont une journée courte contre 25 % de ceux dont la mère travaille 40 heures. Mais au-delà de 42 heures, il s'agit surtout de femmes travaillant chez elles ⁽¹⁾, et leurs enfants bénéficient davantage de leur présence (45 % ont une journée courte). De même, les mères de famille nombreuses travaillant aussi plus souvent chez elles ou à temps partiel ⁽²⁾, les enfants ayant au moins deux frères ou sœurs restent plus souvent chez eux (42 % y déjeunent et y rentrent le soir dès la fin de la classe) que les enfants uniques (30 %).

Pour le déjeuner, le retour des enfants chez eux dépend principalement de la présence de leur mère à ce moment : 64 % des enfants de mère au foyer rentrent chez eux, contre 54 % des enfants de mère active si celle-ci rentre déjeuner chez elle, et seulement 17 % si elle ne rentre jamais déjeuner (tableau 6). Le retour de la mère qui travaille est évidemment lié à la distance séparant son domicile de son lieu de travail et au temps dont elle dispose pour déjeuner. Lorsque son temps de trajet est inférieur à dix minutes, elle rentre déjeuner chaque jour dans trois cas sur quatre, proportion tombant à un sur cinq si le trajet dure au moins une demie-heure. Lorsque la mère dispose de

TABLEAU 6
Lieu de déjeuner des enfants et lieu de garde après la classe,
selon l'activité de la mère et ses heures de présence

	Au domicile	A l'extérieur	Ensemble
<i>Déjeuner de l'enfant</i>			
Si la mère est inactive	64,0	36,0	100,0
Si la mère est active	39,4	60,6	100,0
et déjeune chez elle :			
— tous les jours	53,8	46,2	100,0
— certains jours	19,2	80,8	100,0
— jamais	16,6	83,4	100,0
<i>Garde le soir après la classe</i>			
Si la mère est inactive	94,1	5,9	100,0
Si la mère est active	74,3	25,7	100,0
et rentre chez elle :			
— avant 16 h 45	85,5	14,5	100,0
— entre 16 h 45 et 18 h	79,1	20,9	100,0
— après 18 h	65,2	34,8	100,0
— heure variable	78,1	21,9	100,0

(1) 36 % des mères qui travaillent plus de 42 heures travaillent chez elles (sans compter les agricultrices) au lieu de 4 % de celles qui travaillent moins de 42 heures.

(2) 28 % des mères de 3 enfants ou plus travaillent chez elles et 30 % moins de 30 heures par semaine, ces pourcentages étant respectivement de 9 % et 15 % pour les mères d'enfant unique et 14 % et 21 % pour les mères de 2 enfants.

moins d'une heure pour déjeuner elle rentre chez elle tous les jours dans 23 % des cas, mais lorsqu'elle dispose d'au moins une heure et demie elle rentre dans 83 % des cas.

Comme pour le déjeuner, *le retour des enfants chez eux après l'école* dépend principalement de la présence de la mère à la maison. 94 % des enfants dont la mère ne travaille pas rentrent chez eux tout de suite après la classe, mais seulement 74 % dans le cas contraire. Si la mère « active » est de retour avant 16 h 45, 86 % des enfants rentrent tout de suite chez eux, si elle n'est de retour qu'après 18 heures, 65 %.

Journée scolaire et âge des enfants

Les différences observées dans l'organisation d'une journée scolaire entre enfants de mère active et enfants de mère au foyer varient en outre avec le niveau scolaire et, en maternelle, avec l'âge : plus l'enfant est jeune, plus les différences sont accentuées (tableaux 4 et 5). A l'âge de la maternelle, *si la mère ne travaille pas*, les enfants sont gardés plus longtemps à la maison : à 3 ans, 54 % des enfants ne vont en classe que le matin *ou* l'après-midi et restent chez eux ensuite ; à 4 ans, 81 % des enfants et à 5 ans 77 % ne sont gardés hors de chez eux que pendant les heures de classe. Ce n'est qu'en dernière année de maternelle que près du tiers d'entre eux (31 %) déjeune à l'extérieur ou reste à la garderie. Cette proportion reste stable pendant tout l'enseignement primaire et ce n'est que dans le secondaire qu'une majorité d'enfants déjeune à la cantine. A l'inverse, *si la mère exerce une activité professionnelle*, les jeunes enfants ayant besoin d'être constamment gardés restent à l'école (cantine ou garderie) ou sont confiés à une autre personne en dehors des heures de classe, ce sont donc les plus jeunes qui passent le plus de temps hors de chez eux : 40 % des enfants en maternelle ont une journée « longue » ; ils ne sont plus que 28 % dès la première année du primaire et 20 % à 11 ans. Dans l'enseignement secondaire, les différences d'emploi du temps des enfants tendant à se réduire, les enfants dont la mère travaille ne sont plus contraints d'attendre le retour d'un parent pour rentrer chez eux, tandis que les enfants dont la mère reste au foyer ne peuvent plus toujours rentrer à l'heure du déjeuner, le collège ou le lycée étant souvent plus éloigné du domicile que l'école primaire et l'interruption des cours pour déjeuner étant parfois plus courte.

Si l'on tient compte à la fois de l'âge de l'enfant et de la disponibilité de sa mère, on constate que pour le déjeuner, le retour de l'enfant est déterminé par la présence de la mère quel que soit l'âge de l'enfant (94 % des enfants qui déjeunent chez eux y retrouvent leur mère). Après l'école, ils ne sont dépendants de sa présence que s'ils sont jeunes.

Journée scolaire, commune de résidence et cantine

L'influence du lieu de résidence sur la fréquence des déjeuners pris à l'extérieur a déjà été mentionnée. Une distance trop grande entre l'école et le domicile peut constituer un obstacle majeur au retour des enfants à midi. Pour sept enfants sur dix qui ne rentrent pas, l'absence de la mère au déjeuner ne peut être retenue pour expliquer le choix du déjeuner à l'extérieur, la mère

étant présente au domicile à cette heure-là. Par contre, le trajet de retour du soir étant inévitable, la fréquentation de la garderie est indépendante du lieu de résidence.

Les trajets étant plus longs et les transports en commun moins développés en milieu rural qu'en milieu urbain, les enfants qui résident à la campagne rentrent moins souvent déjeuner chez eux que ceux qui habitent dans une ville. Même lorsque leur mère reste au foyer, moins de la moitié des enfants de milieu rural rentre déjeuner : 48 % si la mère est inactive, 28 % si elle est active. Ces pourcentages s'élèvent à 60 % et 33 % dans l'agglomération parisienne et 72 % et 47 % dans les autres villes (tableau 7). De plus les enfants qui doivent prendre un car de ramassage scolaire pour se rendre à l'école ont des possibilités encore plus réduites : 12 % d'entre eux seulement rentrent à midi, que leur mère soit active ou non.

Paradoxalement, les communes rurales sont moins bien équipées en cantine que les communes urbaines : 22 % d'enfants en milieu rural n'en ont pas dans leur école, 15 % n'en ont pas dans les villes de province et seulement 2 % dans l'agglomération parisienne. De même, les écoles maternelles et primaires sont moins équipées : 22 % des écoles n'ont pas de cantine, 5 % des collèges et des lycées (tableau 8).

Lieu de déjeuner de la mère et existence d'une cantine scolaire ont des effets cumulatifs : s'il n'y a pas de cantine et si la mère reste au foyer, 96 % des enfants rentrent à midi ; à l'opposé 15 % rentrent si l'école dispose d'une cantine et si la mère ne peut s'occuper d'eux au déjeuner (tableau 7). De plus le premier de ces deux critères varie avec le second : en l'absence de cantine scolaire les enfants rentrent plus souvent déjeuner chez eux (88 % au lieu de 46 % s'il y en a une) et dans ce cas la mère, même si elle exerce une activité professionnelle, s'efforce d'organiser son temps pour être chez elle à l'heure du déjeuner, 71 % des femmes actives déjeunent chez elles s'il n'y a pas de cantine dans l'école de leur enfant et 59 % s'il y en a une.

TABLEAU 7
Proportion d'enfants déjeunant chez eux,
selon la commune de résidence,
l'existence d'une cantine dans l'école et l'activité de la mère

	Mère au foyer	Mère active déjeunant :			Ensemble
		chez elle	à l'exté- rieur	En- semble	
Ensemble	64,0	53,8	17,0	39,4	52,5
Commune de résidence :					
rurale	47,9	36,9	13,8	28,4	38,6
urbaine (sauf aggl. Paris)	72,0	61,8	17,9	47,1	61,3
agglomération parisienne	60,4	58,8	18,5	32,7	44,6
Existence d'une cantine	56,9	47,9	15,0	34,4	45,9
Absence de cantine	96,2	90,4	36,6	74,7	88,4

TABLEAU 8

**Existence d'une cantine dans l'école, selon le type
d'établissement où est scolarisé l'enfant et la commune**

	Ensemble	Établissement scolaire			Commune		
		Maternelle	Primaire	Secondaire	Rurale	Urbaine	Agglomér. parisienne
<i>Existence d'une cantine</i>							
Oui	84,9	77,9	78,8	95,3	78,5	84,9	98,1
Non	15,1	22,1	21,2	4,7	21,5	15,1	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2. Le mercredi

Le mercredi est généralement jour de congé scolaire : seulement 17% des enfants vont en classe le matin. L'organisation de ce temps libre et la garde des plus jeunes enfants posent aux familles de nouveaux problèmes, particulièrement quand *la mère exerce une activité professionnelle* et qu'elle n'est pas en congé ce jour-là. Dans cette partie, nous ne nous intéresserons qu'aux enfants dont la mère travaille le mercredi.

En dépit des difficultés que présente la surveillance des enfants, 41 % d'entre eux passent toute la journée du mercredi chez eux et 27 % n'y passent qu'une partie de la journée; le reste du temps ces derniers vont en classe (13%), ont une activité culturelle ou sportive (9%) ou sont gardés chez une personne de la famille, une nourrice ou une garderie (5%) (tableau 9).

Les autres enfants passent donc tout le mercredi hors de chez eux : ils sont gardés chez une tierce personne, à la garderie ou au centre aéré, toute la journée (23%) ⁽¹⁾ ou partagent leur journée entre l'école ou une des différentes formules de garde à l'extérieur et une activité.

Mercredi et profession de la mère

Comme pour les autres jours de la semaine, les enfants dont la mère exerce son activité professionnelle « sur place » ⁽²⁾ peuvent rester plus facilement chez eux : 76 % des enfants d'agricultrices, 54 % des enfants du personnel de service, et 41 % des enfants de commerçantes restent chez eux toute la journée ⁽³⁾ (tableau 10). Les autres enfants vont en classe ou pratiquent une activité culturelle ou sportive mais très peu sont « gardés » à l'extérieur, même partiellement (8% des enfants d'agricultrices, 16% des commerçantes et des personnels de service). Par contre, plus du tiers des enfants dont la mère est

(1) Sont inclus dans ces 23% les enfants qui ont classe et sont ensuite gardés à l'extérieur (1% de l'ensemble des enfants).

(2) Cf. Note (1) page 66.

(3) 84% des agricultrices, 57% des commerçantes et 25% du personnel de service qui ne sont pas en congé le mercredi travaillent sur place.

cadre moyen ou supérieur (35%), employée de bureau (42%) ou ouvrière (36%) sont gardés tout ou partie du mercredi hors de chez eux. La participation à une activité culturelle ou sportive n'est pas seulement un moyen d'occuper les enfants tout en étant assuré de leur surveillance : elle dépend aussi du milieu social et des possibilités existantes dans la commune. Les enfants qui pratiquent le plus souvent l'une de ces activités sont ceux dont la mère est employée de commerce (27%), commerçante (23%) ou cadre moyen ou supérieur (23%); au contraire, les enfants d'agricultrice ou d'ouvrière y ont peu recours (8% et 11%).

Mercredi et cycle scolaire

Les activités du mercredi sont en fait moins liées à l'âge qu'au cycle scolaire. D'une part, ce n'est que dans le secondaire que les enfants ont classe le matin (à moins qu'ils ne soient dans une école privée), d'autre part, les centres sportifs ou culturels regroupent généralement des enfants d'un même cycle; quant aux garderies et centres aérés, ils dépendent souvent de l'établissement scolaire (tableau 9).

TABLEAU 9
Mercredi : lieu des activités ou lieu de garde,
selon le niveau scolaire (mère active)

Lieu des activités ou lieu de garde	Enfants dont la mère travaille le mercredi				
	Maternelle	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^e cycle	Ensemble
A la maison (seuls ou « gardés » toute la journée	36,8	46,2	40,0	20,6	40,6
En classe et à la maison (et classe sans autre indication)	0,6	2,4	25,0	64,6	13,4
Activité culturelle ou sportive et à la maison	1,2	11,1	12,2	3,2	8,8
A la maison une partie de la journée et chez une tierce personne ou à la garderie	8,0	5,4	2,8	0,5	4,8
Chez une tierce pers. ou à la garderie toute la journée (éventuellement avec classe)	52,2	27,6	3,4	0,0	23,2
Activité culturelle ou sportive et chez une tierce pers. ou à la garderie	0,6	2,4	1,1	0,0	1,5
En classe et activité culturelle ou sportive	0,2	1,2	9,5	9,0	4,1
Activité cult. ou sport. et autre occupation inconnue	0,4	3,7	6,0	2,1	3,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour les enfants en maternelle, à l'exception de 3% qui vont en classe ou ont une autre activité, deux solutions seulement sont adoptées : ou ils sont gardés toute la journée chez eux (37%) ou ils sont gardés toute la journée à

l'extérieur (52%), 8% étant gardés en partie chez eux, en partie à l'extérieur. En primaire, 18% des enfants pratiquent une activité et 4% vont en classe. dans l'enseignement secondaire, la notion de « gardiennage » disparaît et les activités sont plus diversifiées, seulement 7% des enfants du premier cycle (1) sont encore « gardés » une partie de la journée à l'extérieur. Les autres restent chez eux s'ils n'ont pas classe (25%), ont une activité culturelle ou sportive (19%) ou les deux (10%). Dans le second cycle du secondaire seulement, un enfant sur cinq passe encore toute la journée du mercredi chez lui.

TABLEAU 10
Mercredi : lieu des activités ou lieu de garde,
selon la C.S.P. de la mère (mère active)

Lieu des activités ou lieu de garde	C.S.P. de la mère (mères en congé le mercredi exclues)						
	Cadre moyen ou sup. et Prof. lib.	Employée bureau	Employée com- merce	Ouvrière	Personnel de service	Commer- çante	Agricul- trice
A la maison (seuls ou « gardés ») toute la journée	31,8	30,0	36,5	40,1	53,7	41,4	75,9
En classe et à la maison (et classe sans autre indication)	12,2	12,8	15,8	14,0	13,3	20,9	8,4
Activité culturelle ou sportive et à la maison	11,5	8,9	14,5	5,3	8,0	11,7	3,5
A la maison une partie de la journée et chez une tierce personne ou à la garderie	4,1	3,2	2,1	8,3	5,6	3,4	3,9
Chez une tierce pers. ou à la garderie toute la journée (éventuellement avec classe)	29,4	37,1	18,6	26,5	9,3	11,7	3,9
Activité culturelle ou sportive et chez une tierce pers. ou à la garderie	1,9	1,8	2,1	1,6	1,5	0,4	0,5
En classe et activité culturelle ou sportive	6,0	3,6	8,3	1,6	3,7	6,3	0,0
Activité cult. ou sport. et autre occupation inconnue	3,1	2,6	2,1	2,6	4,9	4,2	3,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les quatre premières années de l'enseignement secondaire constituent le premier cycle, les années suivantes constituent le second cycle.

Mercredi et commune de résidence

A l'inverse des autres jours de la semaine, les enfants qui résident dans une commune rurale restent plus souvent chez eux toute la journée du mercredi (54%) que les enfants habitant en ville (27% dans l'agglomération parisienne et 37% dans les autres villes) (tableau 11). La profession des mères en milieu rural (souvent agricultrices), le moindre développement des centres sportifs ou culturels et même des centres aérés, et les conditions de logement plus adaptées aux enfants (ils disposent plus souvent d'un jardin), expliquent que la nécessité ou l'occasion d'occuper les enfants hors du domicile sont moins fortes.

TABLEAU 11
**Mercredi : Lieu des activités ou lieu de garde
selon la commune de résidence de la mère
(enfants de mères actives travaillant le mercredi)**

Lieu des activités ou lieu de garde	Commune rurale	Commune urbaine	Agglom. Paris
A la maison (seuls ou « gardés ») toute la journée	53,9	36,9	27,4
En classe et à la maison (et classe sans autre indication)	11,9	13,2	17,2
Activité culturelle ou sportive et à la maison	4,1	10,0	13,9
A la maison une partie de la journée et chez une tierce personne ou à la garderie	5,9	4,5	3,5
Chez une tierce pers. ou à la garderie toute la journée (éventuellement avec classe)	19,5	25,1	24,6
Activité culturelle ou sportive et chez une tierce pers. ou à la garderie . . .	0,3	1,9	2,3
En classe et activité culturelle ou sportive	0,9	4,7	7,9
Activité cult. ou sport. et autre occu- pation inconnue	3,5	3,7	3,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

2.3. « L'âge de raison »

A partir de quel âge un enfant est-il assez « grand » pour qu'en dehors des repas il puisse être laissé seul et ne pose plus de problèmes de garde? Ceux-ci étant limités lorsque la mère reste au foyer, c'est l'emploi du temps des enfants de *mère active* qui peut permettre de fixer cet âge. La proportion d'enfants qui restent seuls chez eux après l'école ou une partie du mercredi ⁽¹⁾ constitue un « indice d'autonomie ». Cet indice est assez grossier puisqu'il ne tient pas

(1) Pour ce jour, il a été impossible de distinguer ceux qui restent absolument seuls de ceux qui restent avec leurs frères et sœurs, ceux-ci pouvant être plus âgés. C'est pourquoi dès l'âge de 3 ans, 5% des enfants sont déclarés « autonomes ».

compte des week-ends, mais dans la grande majorité des ménages, la garde des enfants est plus facilement assurée le samedi et le dimanche que durant la semaine.

Il semble que le choix traditionnel de 7 ans comme âge de raison reflète bien une réalité. En effet, alors que la proportion d'enfants autonomes s'élève lentement jusqu'à 7 ans, atteignant 18% à cet âge, elle passe brusquement à 33% pour les enfants de 8 ans (tableau 12). Ce changement net s'observe même pour les enfants dont la mère travaille chez elle (l'indice passant de 13% à 7 ans à 36% à 8 ans) ou bien est enseignante et a des horaires adaptés à ceux des enfants (de 4% à 7 ans à 26% à 8 ans). Or, notre observation ayant eu lieu en fin d'année scolaire, les enfants de 8 ans avaient 7 ans au début de l'année, et on peut penser que l'organisation du temps a été peu modifiée en cours d'année. Dès 7 ans, les enfants peuvent donc rester seuls chez eux à un moment quelconque de la semaine. Cet âge correspond à la seconde année d'école primaire. On peut penser que la première année est une période d'adaptation et qu'une fois celle-ci accomplie, les parents considèrent que leurs

TABLEAU 12

Proportion d'enfants scolarisés restant seuls
soit le soir après la classe, soit au moins une partie du mercredi,
selon l'âge et diverses caractéristiques familiales

Age des enfants	3-4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13-14 ans
Ensemble	4,5	7,4	14,0	18,3	33,2	38,8	48,4	55,3	59,1	76,5
<i>C.S.P. mère</i>										
Cadre sup. ou moyen, Profession libérale	3,8	2,5	13,5	22,0	35,5	35,4	53,6	54,2	66,7	89,8
Enseignante	3,4	8,0	8,0	3,9	25,9	21,4	46,2	35,3	50,0	57,4
Employée bureau	3,9	4,3	9,3	10,9	25,0	38,9	53,3	54,8	66,7	79,2
Employée commerce	0,0	0,0	8,3	40,0	53,9	70,0	36,8	61,9	47,1	78,9
Ouvrière	7,3	6,5	25,6	21,9	39,2	46,3	56,9	58,3	71,4	88,1
Personnel de service	3,3	4,6	10,3	4,4	24,2	28,6	33,3	54,0	51,5	64,6
Commerçante	5,9	57,1	9,1	36,8	38,9	35,3	73,7	40,9	54,8	77,8
Agricultrice	9,1	25,0	40,0	26,3	52,9	50,0	16,7	88,9	44,4	68,6
<i>Lieu de travail de la mère</i>										
« Sur place »	8,1	11,1	11,8	13,2	35,9	29,2	27,5	47,5	40,0	62,4
A l'extérieur	4,0	6,8	15,2	19,3	32,7	40,8	53,1	56,8	63,8	79,2
<i>Le mercredi, la mère</i>										
Est en congé	4,7	9,6	17,0	19,4	25,4	33,3	40,6	42,9	38,6	68,1
Travaille	4,4	6,6	13,3	17,8	35,9	40,7	51,0	59,3	65,9	79,2
<i>Nombre de frères et sœurs</i>										
Aucun	1,6	2,4	2,0	12,7	23,1	35,7	44,8	53,9	54,4	85,2
Un	6,8	8,2	18,3	19,5	35,9	38,0	51,1	56,5	62,7	74,3
Deux ou plus	7,7	25,0	39,4	25,8	39,5	43,2	46,0	55,1	56,8	71,8

enfants ont acquis une maturité suffisante pour ne plus être constamment surveillés. Evidemment, cet âge pourra être avancé ou retardé selon les nécessités. Si la mère travaille tard dans un commerce (comme commerçante ou employée), les enfants restent seuls plus tôt. Si elle est en congé le mercredi, ils ont moins l'occasion de rester seuls. L'autonomie des enfants dont la mère est agricultrice semble curieusement indépendante de l'âge, mais il faut attribuer cette aberration aux réponses faites par la mère, qui toujours à proximité, a pu déclarer que l'enfant restait seul aussi bien qu'avec elle-même.

L'existence de frères et sœurs contribue à l'autonomie des plus jeunes puisque le mercredi les enfants peuvent rester « seuls avec leurs frères et sœurs », quand ceux-ci sont plus âgés (voir note 1, p. 75). Dans une même famille, plus les enfants sont nombreux, plus ils sont laissés sans la présence d'un adulte lorsqu'ils sont jeunes. Dans le secondaire, cette relation s'inverse : tous sont assez âgés pour rester seuls mais les mères de famille nombreuse travaillent plus souvent chez elles ou prennent plus souvent le mercredi comme jour de congé ⁽¹⁾.

3. L'ORGANISATION DU TEMPS PASSÉ HORS DU DOMICILE

Lorsqu'ils ne peuvent s'occuper eux-mêmes de leurs enfants, soit à l'heure du déjeuner, soit après la classe, soit le mercredi, les parents ont la possibilité de recourir à des services collectifs (cantine, garderie, centre aéré) ou à des solutions individuelles (famille, nourrice, voisine). Ils doivent en outre assurer l'accompagnement des trajets entre le domicile et l'école lorsque les enfants ne peuvent y aller seuls.

3.1. Le déjeuner et l'après-classe

Les jours de classe, les parents ont plus souvent recours aux équipements collectifs qu'aux solutions individuelles quand leurs enfants ne peuvent déjeuner à la maison ou rentrer chez eux tout de suite après la classe : 91 % des enfants déjeunent à la cantine et 64 % vont à la garderie après la classe. Dans les familles où la mère reste au foyer, moins de 5 % des enfants ont recours à une tierce personne plutôt qu'à l'un ou l'autre de ces services. Par contre, si les deux parents travaillent, 11 % des enfants déjeunent chez une tierce personne (6,5 % dans la famille, 4,3 % chez une nourrice, 1,3 % chez une voisine ou autre) et 47 % y sont gardés le soir après la classe (16 % chez une nourrice, 31 % dans la famille ou chez une voisine). Ces proportions sont d'autant plus élevées que les enfants sont plus jeunes : avant 5 ans, 37 % des enfants qui ne déjeunent pas chez eux vont chez une tierce personne, ils sont 25 % à 6 ans, 16 % à 7 ans (tableau 13) et moins de 10 % à partir de 9 ans. De

(1) 14 % des mères actives ayant 1 enfant sont en congé le mercredi, 23 % des mères de 2 enfants, 28 % des mères de 3 enfants ou plus.

TABLEAU 13
Lieu de déjeuner et lieu de garde après l'école des enfants dont la mère travaille
et qui ne peuvent rentrer chez eux, selon l'âge des enfants

	Déjeuner						Garderie						
	Maternelle			Primaire			Ensemble enfants	Maternelle			Primaire		Ensemble enfants
	Moins de 5 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	Moins de 5 ans		5 ans	6 ans	7 ans	8 ans		
A l'école (cantine ou garderie)	63,3	78,6	74,6	83,7	87,3	87,9	31,4	35,6	39,5	46,1	50,5	52,3	
Chez une personne rémunérée (nourrice)	17,2	10,3	11,6	5,0	2,9	4,3	27,2	25,3	26,6	19,8	7,5	16,6	
Chez une personne de la famille	17,2	11,1	13,1	9,9	8,7	6,5	41,4	39,1	33,9	34,1	42,0	31,5	
Autre (amie, voisine...)	2,3	0,0	0,7	1,4	1,1	1,3							
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
% d'enfants dont l'école n'a pas de :													
— cantine	11,1	8,5	11,6	5,0	4,6	4,8	—	—	—	—	—	—	
— garderie	—	—	—	—	—	—	6,4	6,9	8,3	4,4	3,1	4,9	

même, plus des 2/3 des enfants de moins de 5 ans, qui ne rentrent pas chez eux tout de suite après la classe, sont gardés par une tierce personne, et encore plus de la moitié d'entre eux à 8 ans.

On pourrait penser que les parents qui laissent leurs plus jeunes enfants à quelqu'un de leur famille ou chez une nourrice, lorsqu'ils ne peuvent les garder eux-mêmes, y sont contraints par un sous-équipement en cantines et garderies des écoles. En réalité, le léger sous-équipement observé ne suffit pas à expliquer l'importante proportion de jeunes enfants qui vont dans leur famille ou chez une nourrice, et le recours à ce mode de garde traduit surtout le souci des parents de ne pas laisser dès la maternelle leurs enfants toute la journée à l'école : sur 100 enfants de moins de 5 ans dont la mère travaille et qui ne peuvent rentrer à midi chez eux, 11 ne déjeunent pas à la cantine pour la simple raison qu'il n'en existe pas dans leur école, mais 26 pour une autre raison, l'école disposant d'une cantine. De même, sur 100 enfants de moins de 5 ans dont la mère est active et qui ne peuvent rentrer immédiatement chez eux après l'école, 6 vont chez une tierce personne parce que l'école n'a pas de garderie, mais 62 pour une autre raison.

3.2. Le mercredi

Même lorsque leur mère exerce une activité professionnelle, 38% des enfants (quel que soit l'âge) bénéficient de leur présence ce jour-là, soit qu'elle travaille sur place, soit qu'elle soit en congé le mercredi (tableau 14). En dehors de la mère, la garde par une personne de la famille est la solution la plus fréquente (20%) surtout lorsque l'enfant est jeune (34% des moins de 6 ans) et surtout si c'est lui qui se déplace, ce qui est le cas deux fois sur trois. 20% des enfants de moins de 6 ans sont gardés le mercredi par une personne rémunérée (15% par une nourrice, 5% par une personne qui vient travailler chez les parents), ainsi que 15% des enfants de 6 à 7 ans et 7% des enfants de 8 et 9 ans; ils sont beaucoup moins nombreux après 9 ans. Contrairement aux autres jours de la semaine, les parents préfèrent une garde « individuelle » le mercredi à l'utilisation des services collectifs. Peu d'enfants sont laissés à la garderie ou au centre aéré : moins de 10% à 6 et 7 ans, âges où la fréquentation est pourtant maximum.

3.3. Les trajets

L'organisation des trajets entre le domicile et l'école ou la résidence de la personne qui garde l'enfant après l'école dépend largement de l'âge de l'enfant, certains étant trop jeunes pour se déplacer seuls. Elle dépend également de l'éloignement de l'école ou du lycée : la voiture des parents, le car de ramassage scolaire sont parfois utilisés pour conduire les enfants.

Dans le tableau 15, les enfants ont été répartis selon quatre types de situation : les enfants qui ne sont accompagnés ni à l'aller (le matin), ni au retour (le soir), ceux qui font seuls l'un des deux trajets, ceux qui prennent un car de ramassage scolaire ; ces trois premières catégories regroupent donc les

TABLEAU 14

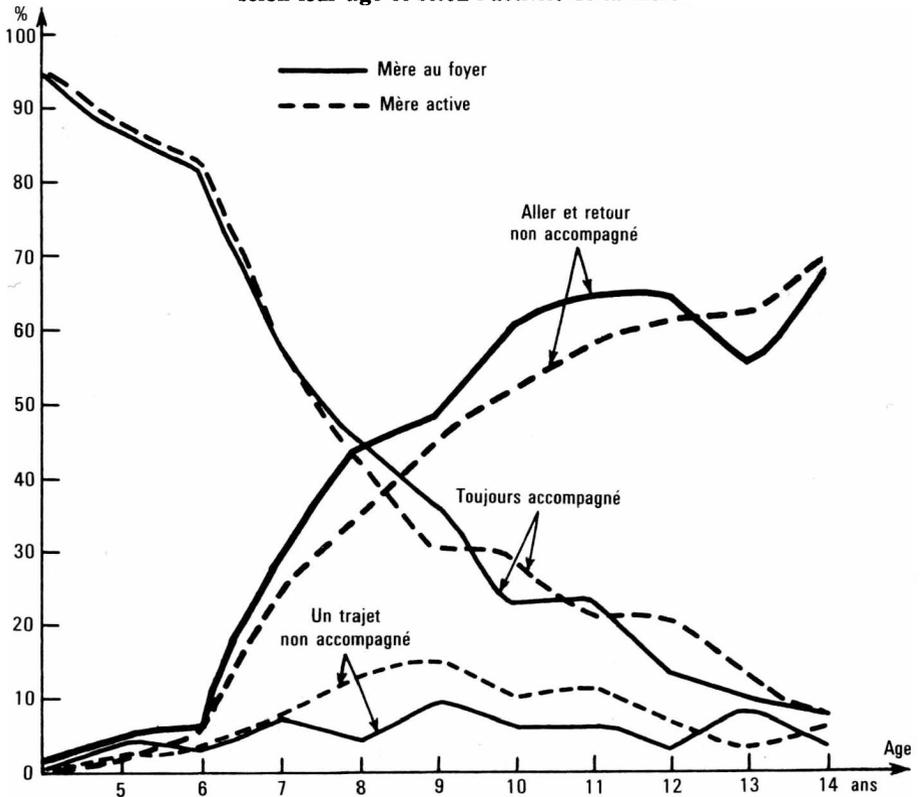
**Mercredi : proportion d'enfants scolarisés qui restent seuls à la maison
ou sont gardés par les parents ou une tierce personne
ou une garderie (en %) (*) (mères actives)**

	Moins de 6 ans	6 et 7 ans	8 et 9 ans	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans	16 ans et plus	Ensemble
Enfants restant à la maison seuls (éventuellement avec les frères et sœurs), une partie ou toute la journée	3,5	9,4	20,0	30,4	34,1	39,8	41,2	25,1
Enfants gardés à la maison une partie ou toute la journée, par :								
— la mère ou son conjoint	43,6	45,6	39,6	41,3	37,7	34,7	22,4	38,4
— un autre membre de la famille	7,8	7,9	10,9	7,2	6,0	3,9	3,3	6,9
— une personne rémunérée ou au pair	4,8	4,2	3,5	0,8	1,3	0,8	0,0	2,3
Enfants gardés hors du foyer une partie ou toute la journée par :								
— le père ou la mère (parents séparés)	1,1	0,9	0,6	0,6	0,4	1,0	0,6	0,7
— un autre membre de la famille	26,0	22,8	17,8	11,7	5,8	3,1	0,3	12,9
— une personne rémunérée (nourrice)	15,4	10,5	3,5	2,5	0,9	0,0	0,0	4,7
— le centre aéré ou la garderie	7,2	9,4	8,7	6,0	0,4	0,0	0,0	4,7
— des voisins, des amis ou la mère sur son lieu de travail	1,7	2,0	2,0	2,5	1,3	1,0	0,3	1,6
(*) Le total des colonnes peut être supérieur ou inférieur à 100% : les enfants gardés dans différents lieux et/ou par différentes personnes au cours du mercredi sont comptés plusieurs fois. Par contre, les enfants qui ont classe, et une activité culturelle ou sportive, ne figurent pas dans ce tableau puisqu'ils passent la journée hors de chez eux, sans être « gardés » à l'extérieur.								

enfants qui n'ont un besoin absolu ni de leurs parents ni d'une autre personne pour se rendre à l'école. La quatrième catégorie réunit les enfants qui sont toujours accompagnés, sans que l'on puisse distinguer s'il s'agit d'un impératif ou non. Le mode d'accompagnement des trajets de midi pour ceux qui rentrent déjeuner n'a pas été relevé, mais on peut supposer que ceux qui sont accompagnés le matin et le soir le sont également à l'heure du déjeuner.

La proportion d'enfants toujours accompagnés décroît logiquement avec l'âge, passant de 95% pour les moins de 5 ans à 7% pour les plus de 13 ans. Dès 8 ans, plus de la moitié des enfants peuvent se rendre seuls à l'école, ce qui confirme l'analyse faite de l'« âge de raison ». Cette indépendance est, paradoxalement, plus marquée chez les enfants dont la mère est au foyer : 44% de ces enfants ne sont jamais accompagnés, contre 35% des enfants du même âge dont la mère est active (graphique 2). La différence tient essentiellement en ce que davantage d'enfants de femme active sont accompagnés lors d'un seul trajet (aller ou retour) (12,6% contre 4%) : les mères qui ont une activité professionnelle conduisent ou ramènent plus

GRAPHIQUE 2
Mode de conduite des enfants à l'école
selon leur âge et selon l'activité de la mère



volontiers leurs enfants, parce que l'école peut se trouver sur leur trajet et que les horaires de rentrée ou de sortie peuvent coïncider avec leurs propres horaires. Le plus souvent, ce trajet commun se fait en voiture (67% des cas), parce que la mère l'utilise pour se rendre à son travail. Les transports en car de ramassage dépendent plus du cycle d'études suivies que de l'âge. Peu d'enfants vont à la maternelle avant 5 ans s'ils doivent prendre un car de ramassage pour s'y rendre, 8% à 10% des enfants du primaire prennent un car et dans le secondaire au moins 16% des enfants de chaque âge.

TABLEAU 15
Conduite des enfants à l'école, selon l'activité de la mère
et l'âge des enfants

	Aller et retour non accompagné	Un trajet non accompagné	Car de ramassage (1)	Toujours accompagné	Ensemble
Effectif	3 209	404	884	2 549	7 046
Ensemble	45,6	5,7	12,5	36,2	100,0
Mère active	44,4	7,2	11,4	37,0	100,0
Mère inactive	46,6	4,4	13,5	35,5	100,0
<i>Age</i>					
Moins de 5 ans	1,2	0,5	3,9	94,4	100,0
5 ans	3,9	1,7	6,8	87,6	100,0
6 ans	5,8	3,4	8,6	82,2	100,0
7 ans	27,1	7,7	7,7	57,5	100,0
8 ans	39,7	8,2	9,0	43,1	100,0
9 ans	46,4	12,0	8,0	33,6	100,0
10 ans	56,6	8,1	9,5	25,8	100,0
11 ans	60,9	8,3	8,6	22,2	100,0
12 ans	62,4	4,4	16,8	16,4	100,0
13 ans	58,4	5,9	24,4	11,3	100,0
14 ans et plus	68,9	4,7	19,4	7,0	100,0

(1) Les deux trajets en car, ou un seul trajet en car et l'autre accompagné.

Ainsi, le fait que l'enfant soit accompagné à l'école ne prouve pas qu'il soit trop jeune pour y aller seul. Quel que soit l'âge, certains ne font jamais de trajet seul ou n'en font qu'un par jour : un parent les accompagne parce que l'école est trop éloignée, ou n'est pas desservie par les transports en commun ou simplement parce qu'elle se trouve sur son trajet. Les enfants ainsi conduits par leurs parents le sont un peu plus souvent le matin que le soir, les horaires des adultes qui les conduisent (généralement en voiture) coïncidant plus souvent le matin avec ceux des enfants (tableau 16).

Quel que soit son statut professionnel (active ou au foyer), c'est la mère qui prend en charge le plus fréquemment le trajet des enfants, davantage lorsqu'elle

est au foyer, et surtout quand l'enfant est jeune (moins de 8 ans). Les mères actives sont un peu plus souvent relayées dans cette tâche par leur conjoint, surtout pour le trajet aller des plus petits enfants. Mais cette participation reste faible (en moyenne 4,5% des enfants sont accompagnés par le père et 21% par la mère lorsque celle-ci travaille : 3% par le père et 27% par la mère si elle est inactive).

Comme pour organiser la garde de leurs enfants en dehors des heures de classe, les familles où la mère exerce une activité professionnelle font appel à une grand-mère ou à une personne rémunérée, ou s'entendent avec des voisins, lorsque les parents ne peuvent accompagner eux-mêmes leurs jeunes enfants, surtout pour le trajet du retour. Le recours à une personne rémunérée est dans ce cas abandonné dès que possible et devient exceptionnel après l'âge de 7 ans.

TABEAU 16
Personne accompagnant les enfants à l'école, à l'aller ou au retour,
selon l'activité de la mère

Mode d'accompagnement	Ensemble		Mère active		Mère inactive	
	Aller	Retour	Aller	Retour	Aller	Retour
Pas d'accompagnement . . .	47,1	49,7	45,7	50,1	48,3	49,4
Mère	26,0	24,4	23,9	18,7	27,8	29,4
Conjoint	4,4	2,9	5,4	4,2	3,5	1,7
Mère ou conjoint	1,0	1,0	1,8	1,5	0,4	0,5
Frère (ou sœur) plus âgé(e) .	1,5	1,4	1,1	1,2	1,9	1,6
Autre personne de la famille	2,1	2,5	3,7	4,7	0,7	0,6
Amie, à tour de rôle avec des voisines	2,6	2,3	3,3	2,9	2,0	1,8
Personne rémunérée ou au pair	1,5	2,1	3,2	4,5	0,0	0,0
Car de ramassage scolaire . . .	12,6	12,6	11,6	11,6	13,5	13,5
Autre et non réponse	1,2	1,1	0,3	0,6	1,9	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4. Les activités extra-scolaires

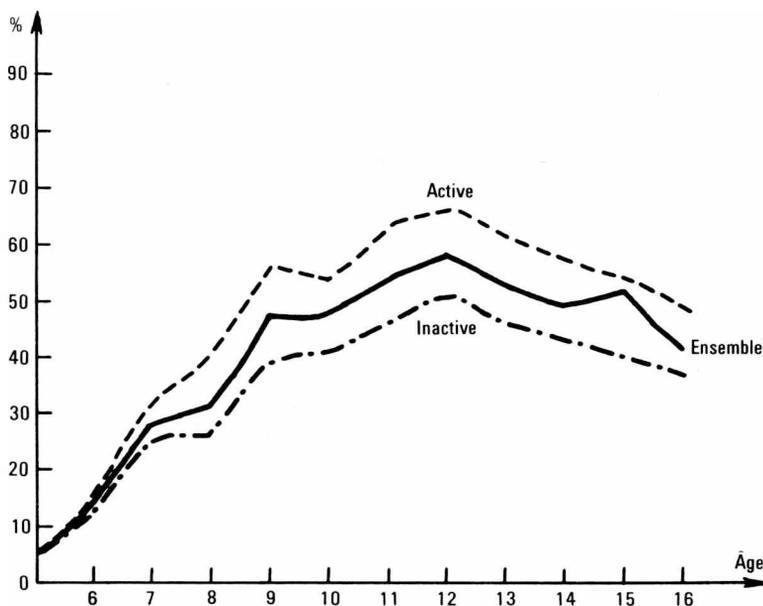
Les activités des enfants au cours de la semaine ne se limitent pas à celles qui ont lieu dans le cadre scolaire ou familial, et, lorsqu'ils en ont la possibilité, les parents organisent également pour leurs enfants qui le souhaitent des activités sportives ou culturelles régulières (musique, dessin, danse, artisanat...). On a vu que la journée de congé du mercredi est, pour certains enfants, l'occasion d'exercer l'une ou l'autre de ces activités, mais elles peuvent aussi avoir lieu le soir après l'école ou pendant le week-end; en outre, tous les enfants sont alors concernés, que leur mère soit active ou non. En moyenne, 38% des enfants ont au moins une de ces activités au cours de la semaine. Dès l'âge de 6 ans, 14% en ont déjà une, cette proportion croît jusqu'à 12 ans (58%) puis diminue progressivement. La participation à des activités extra-

scolaires présente le même profil en fonction de l'âge, que la mère soit active ou non, mais elle est plus forte chez les enfants dont la mère est active (44 % au lieu de 38 %) (graphique 3).

On peut penser que, lorsqu'elles travaillent, les mères préfèrent que leurs enfants aient des activités organisées, plutôt qu'ils ne restent seuls et inoccupés. Moins disponibles pendant la semaine que les femmes au foyer, elles peuvent aussi souhaiter que leurs enfants aient une activité à l'extérieur pendant une partie de leur propre temps libre. Toutefois, il ne s'agit pas uniquement d'« occuper » les enfants : la participation à la vie associative est, pour tous les membres de la famille, un comportement un peu plus fréquent dans les foyers où la mère est active (28 % des femmes actives et 36 % de leurs conjoints ont des activités extra-familiales en dehors de leur profession, pour 25 % des femmes au foyer et 30 % de leurs conjoints).

GRAPHIQUE 3

Proportion d'enfants scolarisés ayant une activité extra scolaire (sportive ou culturelle...) selon l'activité de la mère



Au début de 1981, 9 783 000 enfants de 4 à 15 ans étaient scolarisés.

Près de la moitié d'entre eux ne déjeunaient pas chez eux : 4 207 000 prenaient leur repas à la cantine et 342 000 chez une tierce personne.

880 000 restaient à la garderie après la classe et 489 000 allaient chez une tierce personne.

1 272 000 prenaient quotidiennement un car de ramassage scolaire.

Pendant la semaine, 4 011 000 enfants pratiquaient un sport ou avaient une activité culturelle en dehors de l'école.

CONCLUSION

L'insertion scolaire des enfants *dont la mère est au foyer* est progressive : en maternelle, ils ne restent à l'école que le temps nécessaire pour suivre la classe, 20% des enfants déjeunent cependant à l'extérieur et 5% restent à la garderie. En primaire, les enfants prennent un peu plus fréquemment le repas de midi hors de chez eux (un enfant sur quatre, 27%) et près de un sur dix reste à la garderie. Dans l'enseignement secondaire, en revanche, plus de la moitié des enfants dont la mère est inactive déjeunent hors de chez eux.

Lorsque les deux parents travaillent, non seulement l'insertion scolaire des enfants est plus précoce, mais elle ne suffit pas à assurer leur surveillance jusqu'au retour des parents, surtout lorsque ces enfants sont jeunes : c'est en effet en maternelle (avant 7 ans) que la proportion d'enfants ayant une longue journée hors du foyer est la plus élevée (40%). Diverses solutions sont adoptées au cours de la scolarité de l'enfant : recours à une tierce personne, grand-mère, nourrice, voisine, ou à des services collectifs. Ces derniers sont surtout utilisés les jours de classe : 53% des enfants dont la mère travaille fréquentent la cantine, 14% restent à la garderie le soir, 12% prennent un car de ramassage scolaire ; ces mêmes jours, 26% des enfants sont pris en charge par une tierce personne à un moment quelconque de la journée, que ce soit pour aller à l'école, pour déjeuner ou le soir après la classe : 13,5% par une personne de la famille (dans un cas sur deux c'est la grand-mère maternelle et dans un cas sur trois, la grand-mère paternelle), 7,6% par une personne rémunérée, 4,4% par une voisine (tableau 17). A l'inverse, le mercredi est caractérisé par une faible utilisation des services collectifs (5% des enfants seulement vont au centre aéré ou à la garderie) et un recours plus important à la famille (20%) ou à une personne rémunérée (7,5%) (tableau 14).

Au total, que ce soit les jours d'école, le mercredi ou dans les deux cas, 22% des enfants dont la mère exerce une activité professionnelle sont confiés à une personne de leur famille et 10% à une personne rémunérée (tableau 18).

Ce sont surtout les enfants les plus jeunes que garde la grand-mère ou la nourrice : 73% des enfants scolarisés de moins de 5 ans dont la mère travaille sont gardés à un moment de la semaine par une tierce personne, et encore 60% à 7 ans. Il semble donc que les parents tentent d'organiser la journée de leurs enfants de manière à ce que l'entrée à l'école ne constitue pas une rupture trop brutale avec le mode de vie précédent. Lorsqu'ils en ont la possibilité, les parents préfèrent que, durant ses premières années d'école, l'enfant aille chez la nourrice ou la grand-mère — qui l'a probablement gardé durant sa petite enfance et qui parfois garde encore un petit frère ou une petite sœur — plutôt que de le laisser à la cantine ou à la garderie.

Au fur et à mesure que leurs enfants grandissent, les parents les laissent plus volontiers à la cantine, à la garderie ou même seuls. Vers l'âge de 8 ans, les parents estiment que le recours à une personne rémunérée n'est plus justifié et moins de 10% des enfants de 8 ans déjeunent encore chez une tierce personne. A partir de cet âge, aussi, les enfants sont laissés seuls plus souvent : ils

TABLEAU 17

**Proportion d'enfants gardés un moment ⁽¹⁾ de la journée par une personne de la famille,
une amie ou voisine ou une personne rémunérée,
selon l'âge des enfants et l'activité de la mère**

n° 1, 1984

Activité de la mère	Personne qui garde l'enfant	Moins de 5 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans et plus	Ensemble
MÈRES ACTIVES	Famille	26,8	20,1	25,8	19,6	22,5	16,0	12,5	13,3	7,8	5,4	3,5	13,5
	Amie ou voisine	7,2	9,5	6,1	8,7	7,6	4,3	2,3	4,6	2,6	2,1	1,5	4,4
	Personne rémunérée	21,0	23,3	18,4	13,9	6,5	6,8	3,9	3,8	3,9	0,8	1,1	7,6
MÈRES INACTIVES	Famille	1,2	4,5	2,9	3,6	0,7	1,1	0,8	0,0	0,7	0,7	0,4	1,2
	Amie ou voisine	3,1	4,0	2,5	4,0	3,7	2,5	1,9	2,4	1,1	2,1	0,3	2,1
	Personne rémunérée	0,0	0,0	0,4	0,4	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,2
ENSEMBLE	Famille	13,0	11,6	14,2	11,2	11,4	8,5	6,6	6,3	3,9	2,8	1,8	7,0
	Amie ou voisine	5,0	6,6	4,3	6,2	5,6	3,4	2,1	3,4	1,8	2,1	0,8	3,1
	Personne rémunérée	9,6	10,7	9,2	6,8	3,6	3,5	2,1	2,0	2,0	0,6	0,5	3,7

⁽¹⁾ A l'heure du déjeuner ou au retour de l'école, ou pendant l'un des trajets domicile-école.

TABLEAU 18

**Proportion d'enfants gardés un moment de la semaine (au cours d'une journée d'école ou le mercredi)
par une personne de la famille, une amie ou voisine ou une personne rémunérée, selon l'âge des enfants
(enfants dont la mère exerce une activité professionnelle)**

Personne qui garde l'enfant	Moins de 5 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans et plus	Ensemble
Famille	37,0	36,5	35,1	33,9	35,1	30,2	21,1	21,0	15,2	13,0	6,7	22,3
Amie ou voisine	7,6	10,6	6,1	8,7	7,6	4,6	2,3	4,6	2,6	2,1	1,8	4,6
Personne rémunérée	28,3	26,5	24,1	17,8	9,9	9,6	5,5	4,6	4,8	2,5	1,4	10,0

87

commencent d'abord à aller à l'école sans l'accompagnement d'un adulte, pour beaucoup au cours de la première année de l'école primaire; à 7 ans, 42% des enfants font au moins un trajet seul (ou avec un car de ramassage), alors que seulement 18% des « six ans » font de même. S'ils sont déjà nombreux à aller seuls à l'école, peu d'enfants de 7 ans restent seuls chez eux, même dans le cas où leur mère travaille; 18% seulement des enfants de 7 ans dont la mère est active se retrouvent chez eux sans la surveillance d'un adulte en rentrant de l'école, ou le mercredi. Le fait de laisser l'enfant seul intervient donc un peu plus tard, il est déjà relativement répandu dès l'âge de 8 ans: un enfant de 8 ans sur trois (33%) reste seul chez lui après l'école ou une partie du mercredi.

Tout se passe donc comme si les parents étaient soucieux de ménager une période d'adaptation de l'enfant à l'école jusqu'à un âge qu'ils considèrent comme « l'âge de raison » et qui se situe vers 8 ans après une année d'école primaire. Cette adaptation se fait en plusieurs étapes: dans un premier temps, en dehors des heures de classe, l'enfant est confié à une tierce personne (famille ou nourrice); puis il fréquente les services collectifs (cantine, garderie), et il va seul à l'école. Enfin, il reste seul à la maison en attendant le retour des parents. A partir de ce moment, l'enfant a acquis une certaine autonomie et l'organisation de sa journée pose moins de problèmes pendant l'absence de ses parents. Il est assez grand pour vivre cette journée sans la présence constante de la mère ou d'une personne qui la remplace.